

ORNE LORRAINE CONFLUENCES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEMANDE DE PRIME D'AIDE AU RAVALEMENT

Réf. : Règlement d'Octroi de la Prime Intercommunale
d'aide aux travaux de ravalement des façades 2018-2021

BENEFICIAIRE : NOM : PRENOM :

ADRESSE :

VILLE : TEL :

TRAVAUX : ADRESSE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :

VILLE :

PROJET DE TRAVAUX

NATURE DU BATIMENT CONCERNE PAR LES TRAVAUX : MAISON INDIVIDUELLE

IMMEUBLE COLLECTIF

AGE DE LA CONSTRUCTION :

NATURE DES TRAVAUX : PEINTURE ENDUIT CREPIS BARDAGE

DETAIL (FAÇADES CONCERNEES, NATURE DE L'INTERVENTION PREVUE) :

.....
.....
.....

MONTANT DU DEVIS : € TTC

PRIME ESTIMEE : € TTC (25% DU COUT DES TRAVAUX – PLAFOND 1 500 €)

LE BENEFICIAIRE DECLARE :

- ↪ Demander à bénéficier de la prime intercommunale pour les travaux prévus,
- ↪ S'engager à ne pas débiter les travaux avant la décision de principe d'octroi de la prime,
- ↪ Faire réaliser les travaux dans les règles de l'art,

Fait à, le

(signature du bénéficiaire précédée de la mention
manuscrite "pour engagement")

PIECES A JOINDRE :

- ATTESTATION DE PROPRIETE
- PLAN DE SITUATION DE L'IMMEUBLE
- DEVIS DES TRAVAUX
- PHOTOGRAPHIES DES FAÇADES
- RECEPISSE DECLARATION DE TRAVAUX
- ATTESTATION CONSTRUCTION
ANTERIEURE A 1975 (MAIRIE)

AVIS DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

ORNE LORRAINE CONFLUENCES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DEMANDE DE PAIEMENT DE LA PRIME INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FAÇADES

BENEFICIAIRE : NOM : PRENOM :
ADRESSE :
VILLE : TEL :

TRAVAUX : ADRESSE DES TRAVAUX :
VILLE :

Je soussigné, certifie que les travaux, objet des factures ci-jointes, concernent bien l'immeuble mentionné ci-dessus et sont à ce jour entièrement exécutés.

COUT DES TRAVAUX REALISES : € TTC

MONTANT DE LA PRIME A VERSER : €

Fait à, le

Le Bénéficiaire,

PIECES A JOINDRE :

- FACTURE DES TRAVAUX
- PHOTOGRAPHIES DES FAÇADES
- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

**Le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle confirme
que le demandeur désigné ci-dessus a terminé ses travaux de ravalement
et peut solliciter le paiement de la prime intercommunale.**

Le CAL,